

Gérald Elbaze
111 impasse des Bolets
33127 Saint-Jean-d'Illac
geraldelbaze@gmail.com
06 26 29 25 25

Monsieur David Bur
Directeur Général des Services
Hôtel de Ville
Esplanade Pierre Favre
120 avenue du Las - BP 10
33127 Saint Jean d'Illac

Saint-Jean d'Illac, le 17 octobre 2016

Objet : Accès aux documents liées à l'évènement Illac en Scène

Monsieur le Directeur Général des Services,

Après avoir formulé ma demande à Monsieur le Maire par courrier recommandé le 24 août 2016 et conformément à ses propres recommandations par courrier daté du 1 septembre 2016, j'ai sollicité les services de la Ville de Saint-Jean-d'Illac pour obtenir, comme le prévoit la loi, communication des documents de l'opération Illac en Scène.

J'ai pu rencontrer Michèle Chattenot, en charge du suivi de ma demande, en date du 5 octobre 2016. Au regard des documents qu'elle était en mesure de me présenter, j'ai sollicité plusieurs éléments complémentaires, indispensables à la bonne compréhension de la réalité budgétaire de cette opération. La liste de ces pièces vous a été communiquée par un document que Mme Chattenot m'a demandé de contre-signer.

Près de 15 jours après cette demande, près de deux mois après l'opération, je ne dispose à ce jour, et malgré plusieurs appels aux services de la Ville, d'aucun retour sur un seul de ces éléments complémentaires. Et pourtant l'article 3° du contrat de coproduction précise "les comptes définitifs relatifs à l'association des 3 parties dans le cadre de ce concert sont arrêtés et réglés dans les 30 jours suivants la représentation du spectacle soit au plus tard le 20 septembre 2016". Or, à l'occasion du Conseil Municipal du 03 octobre 2016, Monsieur Hervé Seyve, Maire, a affirmé devant l'assemblée et le public présent : "Je vais répondre à la question majeure, le solde: le déficit est de 60 000 euros et c'est que nous avons provisionné", ajoutant s'adressant à un conseiller municipal, "j'espère que vous ne mettez pas en doute mes qualités de comptable analytique".

Je ne peux donc que supposer qu'un budget analytique existe, sans quoi je ne vois pas bien comment Monsieur le Maire pourrait avancer un solde. Aussi, soit ce document existe et son accès m'est délibérément refusé, ce qui contreviendrait aux dispositions prévues par la loi, soit le déficit annoncé comment étant le produit d'une approche analytique n'est en réalité qu'une approximation sans fondement. En tout cas ce qui pourrait fonder cette approximation ne m'aura pas été communiqué, car rien dans les éléments recueillis ne permet d'aboutir à cette conclusion.

C'est pourquoi, je renouvelle ma demande de pouvoir accéder aux pièces demandées dans les meilleurs délais et notamment ceux qui dépendent directement des Services de la Ville.

En vous remerciant par avance,

Je prie de croire dans l'expression de mes respectueuses salutations,



Gérald Elbaze